



Reims, le 3 janvier 2017

Nacima FARES
Secrétaire Académique
Du syndicat A&I-UNSA

à

Madame la Rectrice de l'Académie de
Reims
Chancelière des Universités

Madame HOFMANN
Service DPATE 2

Madame,

Après les négociations sur la politique indemnitaire académique pour les personnels administratifs (CIA) qui ont permis une belle avancée, nous vous remercions pour les propositions faites au CTA du 18 octobre 2016, même si nous ne sommes pas satisfaits de l'inéquité faite entre les corps.

Cependant nous sommes surpris de constater que tous les personnels administratifs n'ont pas pu prétendre à ce versement avec la paie du mois de décembre.

En effet, la réponse des services de la DPATE suite à nos interrogations a été la suivante : comme les collègues stagiaires n'ont pas eu d'entretien professionnel, ils ne peuvent pas prétendre à ce complément.

D'une part, ce critère de sélection n'a jamais été porté à notre connaissance lors des différents groupes de travail et d'autre part, ce motif n'est pas recevable.

Les collègues stagiaires ont eu un entretien de titularisation qui tient sur des évaluations de compétences. Ils sont donc évalués à travers l'entretien de titularisation. J'ajoute que s'il y a eu titularisation, il en découle une évaluation positive de l'agent. Sa position en tant que stagiaire ne lui enlève pas les compétences reconnues. Ce complément était mérité et cette décision nous paraît injuste.

C'est pourquoi, compte tenu de tous ces éléments, je vous saurai gré d'avoir la bienveillance de réétudier cette décision et de nous informer dans les meilleurs délais de la suite réservée à cette demande.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

La Secrétaire Académique

Nacima FARES